Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 959

Artikel: La Suisse gaie

Autor: Brutsch, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

O TEMPORA, O MORES...

Gay, gay, marions-nous!

(fb) Au Danemark, une loi instituant le lien homosexuel entrera en vigueur le 1er octobre. A Paris, la Cour de cassation vient d'annuler un jugement qui prétendait modifier la jurisprudence traditionnelle selon laquelle la notion de concubinage est réservée aux couples hétéros: 200 ans plus tard, le droit des homos ne fait pas encore vraiment partie des droits de l'homme. En Suisse même, le Grand Conseil de Bâle-Ville a débattu du couple gay en juin et refusé, par trois voix d'écart seulement, de charger le Conseil d'Etat de réfléchir au problème en vue d'une éventuelle initiative du canton auprès des Chambres fédérales.

La liberté, c'est davantage que l'absence de répression. La minorité de la population qui est attirée sexuellement et affectivement par des personnes du même sexe bénéficie aujourd'hui d'une certaine tolérance. Son épanouissement trouve cependant ses limites dans le degré de cette tolérance, qui est susceptible de varier passablement selon les milieux, voire dans le temps. Autre limite: la relation homosexuelle n'a pas de visibilité sociale, elle ne jouit d'aucune représentation institutionnelle.

> Le droit au bonheur n'est pas protégé

Loin d'amorcer un retour de la répression contre les gays, le sida a finalement entraîné une prise en charge de la communauté homosexuelle par elle-même et une reconnaissance de celle-ci par la société. C'est dans ce contexte que la revendication du «mariage gay» a retrouvé une actualité certaine, à la fois pour régler les problèmes concrets de la vie de couple et pour apporter une indispensable considération.

Que l'on songe à ce Suisse vivant aux Etats-Unis et désireux de revenir au pays avec son ami américain: ils n'obtiendront pas d'autorisation de séjour pour celui-ci sans se prêter à l'humiliante comédie du mariage de convenance (idéalement avec un couple de lesbiennes au problème similaire): c'est la cellule familiale comme telle qui est protégée, pas le droit au bonheur. Même après des années de vie commune, la situation du survivant n'est pas prise en compte par les assurances sociales ou le droit des successions. La relation du couple homosexuel n'est d'ailleurs pas à l'abri de démarches «bien intentionnées» de la famille ou de barrières kafkaïennes dans des établissements hospitaliers. Sans parler de ces cadeaux que constituent les tarifs pour couples hétéros et qui rendent l'existence quotidienne plus aisée.

Les lobbies gays

Un considération sociale en forme de reconnaissance officielle contribuerait d'autre part à la réduction des préjugés dont les gays sont encore victimes. Elle favoriserait l'acceptation de soi qui reste un passage difficile pour nombre d'homosexuels.

Par son côté «bourgeois», cette revendication suscite aussi des oppositions parmi les intéressés — du moins, faut-il préciser, parmi la minorité d'entre eux qui se retrouve dans les mouvements organisés ou s'exprime dans la presse gaie. Certains nostalgiques des «luttes» ne sont pas loin de regretter l'indifférence polie dont ils sont aujourd'hui l'objet. Remake des débuts du socialisme, le débat fait rage parmi les idéologues gays qui reconstituent tout le spectre des points de vue, depuis l'abolition du mariage jusqu'à la reconnaissance de toutes les formes de communauté de vie en passant par la bénédiction religieuse du couple gay.

Mais le lien homosexuel, qui figurait par exemple au cœur de la campagne commune des organisations homos de la Communauté auprès des listes pour l'élection du Parlement européen, n'est pas davantage limitatif que le mariage traditionnel: que l'on sache, celui-ci n'est pas obligatoire, pas subordonné à l'éducation d'enfants et il n'exclut pas même les aventures extra-conjugales. Comme l'écrit Andreas Ott, inlassable promoteur du Schwulenehe en Suisse, on ne peut à la fois reprocher aux gays un mode de vie débridé et refuser à ceux qui le souhaitent la possibilité de stabiliser les sentiments dont ils sont porteurs comme tout un chacun.

La Suisse gaie

(fb) Comme dans les autres pays, le mouvement homosexuel s'est passablement transformé en Suisse ces vingt dernières années. Après l'effervescence post-soixante-huitarde (avec ses Front homosexuel d'action révolutionnaire et autre Groupe de libération homosexuelle) vient le temps du groupe d'intérêt articulé sur la représentation auprès des médias et des autorités d'une part, la convivialité et le service à l'intention des membres d'autres part: le «recentrage» est passé par là.

En Suisse romande, *Dialogai* (case postale 237, 1211 Genève 1) a pignon sur rue à Genève (Rue Rossi 5). Interlocuteur reconnu des autorités, subventionné, ce groupement constitue une antenne de l'Aide suisse contre le sida et édite un copieux bulletin bimestriel. De fait, sa permanence téléphonique (022 731 84 46) et ses activités

(«brunch» du dimanche, groupes des gays randonneurs et des gays motards, notamment) débordent les frontières genevoises. Une autre association vient de se créer dans le canton de Neuchâtel: Homologay (case postale 522, 2301 La Chaux-de-Fonds).

Au niveau suisse, la HACH (Homosexuellen Arbeitsgruppen der Schweiz, Postfach 7088, 8023 Zurich) a l'ambition de constituer une fédération de l'ensemble des groupes de gays et lesbiennes de Suisse. Elle a d'ailleurs déjà un nom en français (CHOSE: Coordination homosexuelle suisse) et en italien (COSA) en attendant d'avoir des groupements affiliés hors de Suisse alémanique (actuellement Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Soleure et Zurich; mais des groupes existent aussi à Saint-Gall, à Bâle-Campagne ou en Thurgovie). Signalons également le Arbeitsgruppe Ini-

COOP - KVZ

N'est pas raider qui veut

(yj) Après une OPA «inamicale» à rebondissements, le géant Coop Suisse a finalement dû renoncer — sans doute définitivement — à s'emparer de la SA Konsumverein Zurich (KVZ), une maison à succursales implantées surtout dans la région zurichoise.

Le 13 juillet, c'est un véritable KO qu'ont infligé les 1886 actionnaires du KVZ/David aux stratèges de Coop/Goliath, au terme d'une assemblée générale extraordinaire de plus de six heures, convoquée en fait suite à une procédure engagée par la minorité Coop; cette réunion a tourné à la plus complète confusion des partisans du groupe bâlois, lequel n'avait pas hésité à envoyer au front son nouveau patron, Rolf Leuenberger; le président de la direction générale n'aurait pas mis ainsi tout son crédit en jeu, si plusieurs responsables de Coop n'avaient pas commis de lourdes erreurs d'appréciation. Dans les jours précédant la fameuse assemblée, Ge-

tiative Schwulenehe, c/o HABS, Postfach 1519, 4001 Bâle. Ces associations publient en général un bulletin de liaison.

Pour répondre à des besoins plus sectoriels, il faut signaler l'existence de l'Organisation suisse des enseignants et enseignantes homosexuel-le-s (OSEEH) et des groupes de l'Initiative suisse de la jeunesse lesbienne et gaie (actuellement à Bâle, Berne et Zurich) pour les moins de 25 ans.

Il existe enfin une presse gaie spécifique: à coté de la presse de charme (Stallion et autre Torso, analogue à Playboy ou Lui pour hétéros) et des bulletins de petites annonces (Kontakt à Zurich, Plaisir et amour à Lausanne), il s'agit de magazines à contenu politique et culturel. Comme dans les autres domaines, la Suisse lit largement ses voisins: les Gai-pied hebdo et Gay-Info français, les Du und Ich et Adam allemands. Et pourtant depuis cinq ans paraît une revue trimestrielle proche de la HACH: Anderschume/Kontiki, «das Schweizer Magazin für den Schwulen Mann», 44 pages A4 au contenu consistant et à la mise en page agréable; une page francophone est en gestation (Case postale 7656, 8023 Zurich). ■

rhard Metz, directeur de Coop Suisse, et Lilian Uchtenhagen, présidente de Coop Zurich, multiplièrent les interviews optimistes — mentalité de gagneur oblige — tenant la victoire pour vraisemblablement étroite mais quasi certaine. Résultat: l'administration du KVZ l'a emporté sur toute la ligne, avec des majorités supérieures à 70% dans tous les votes.

L'affectif l'emporte

Toute cette affaire, qui aura échauffé pas mal d'esprits sur les bords de la Limmat comme du Rhin, et qui aura fasciné pendant des semaines la presse économique et financière, confirme, par ses rebondissements même, un fait tout simple: on ne s'improvise pas raider. Prédateur, c'est un métier, à faire comme les autres avec professionnalisme. Lancer une OPA est certes une opération à la mode, mais pas plus facile pour autant; cela reste une fonction à plusieurs variables interdépendantes: financières et commerciales bien sûr, mais aussi personnelles et psychologiques.

Obsédée par la volonté de faire sérieux en avançant des chiffres, et saisie par la tentation de s'adonner enfin à des pratiques capitalistes après des décennies de mutualité de plus en plus mal comprise, Coop a parlé taux de rendement, dividende, rationalité économique, rotation des stocks, à des actionnaires qui étaient tout simplement attachés à «leur» Konsum. Coop a cru qu'ils seraient sensibles aux arguments et avantages mis en évidence. Or les fidèles de la maison KVZ n'en avaient rien à faire, eux qui appartiennent à leur SA davantage qu'ils n'en possèdent chacun une portion.

Il faut dire que, de leur côté, les dirigeants du KVZ ont fait à fond dans la psychologie et l'émotion, présentant l'entreprise comme le patrimoine commun de la grande famille des actionnaires, comme une institution traditionnelle à préserver, etc. L'appel au nonbradage (de la patrie ou du patrimoine) est un vieux truc; il marche encore. Et il a en plus l'immense avantage d'éviter la discussion quant au fond. Après l'OPA de Coop comme avant, le KVZ demeure une société peu transparente, dont on ne connaît que le résultat global, qui doit recouvrir des pertes dans le commercial (en particulier dans les discounts «Billi») et de jolis profits dans l'immobilier, soit en dehors du principal secteur d'activité d'une épicerie à succursales multiples — dont certaines fort bien situées, ce qui aurait arrangé Coop Zurich, toujours à la recherche de meilleures implantations.

Il y a une dizaine d'années, Denner avait déjà tenté de s'emparer du KVZ. En 1986/87, l'infatigable Karl Schweri remettait ça en attaquant cette fois le groupe Usego, numéro 3 de la distribution suisse. Ces deux essais, vains comme celui de Coop cette année, ont mis en évidence les lacunes de l'actuel droit des SA, en révision depuis 4 ou 5 lustres. Il faudrait urgemment revoir certaines dispositions relatives non seulement aux réserves latentes, aux actions liées ou aux procédures d'enregistrement dont tout le monde parle. Il s'agirait aussi par exemple de déterminer clairement les droits des nouveaux porteurs, comme des titulaires de bons et autres avantages; de régler les obligations des dépositaires (banques) vis-àvis de leurs mandants comme des administrateurs; d'augmenter les exigences en matière de transparence des affaires et de sincérité du bilan, pour éviter la sous-cotation (comme dans le cas de KVZ ou de La Suisse), qui constitue toujours une véritable provocation pour les raiders.

Libéralisme libre-service

Repéter tout cela a quelque chose de vain, et donc de lassant: la majorité parlementaire et les milieux économiques dont elle se sent proche ne veulent pas entendre parler d'un droit des affaires qui assure le libre-jeu de la libre-concurrence chère au libéralisme. Le capitalisme ouvert et libre-échangiste, c'est comme la transparence qui en constitue la condition préalable: toujours pour les autres.